

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MASSERET
Le 07 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, **le sept juillet, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la commune de MASSERET s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Bernard ROUX**, Maire.

Présents : **9**
Absents : **5**

Votants : **11**

Date de convocation : **3 juillet 2023**

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents :

ROUX Bernard, LABORIE Bernard, CROCHER Claire, DECOUTY Aline, CAILLAUD Manuel, ROUCHON Sebastien, QUENTIN Yannicka, FAURIE Emilie, LAMBERT Isabelle

Absents excusés : **POUJOL Janine (procuration à CAILLAUD Manuel), HILAIRE Laurent, RESTOU Alexandre (procuration à ROUX Bernard), MOUNIER Laurence, BUNISSET Jérémy**

ORDRE DU JOUR :

- Procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;
- Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la démarche « Corrèze Bouclier Énergétique » ;
- *Ajout : Autorisation d'occupation du domaine public sur la place de l'église ;*
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate les membres présents, absents et représentés du Conseil Municipal et déclare la séance ouverte.

Monsieur Bernard LABORIE a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2023 n'est pas encore terminé et sera approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal. Le compte-rendu est déjà disponible sur le site de la mairie.

Monsieur le Maire précise qu'un point est ajouté à l'ordre du jour : La demande de l'association « Les Fêlés de l'Art » d'une occupation de l'espace public en vue de créer une terrasse ouverte.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'envisager une modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation du projet du groupe SOFRELIM.

Délibération n°31/2023 : DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LE LANCEMENT D'UNE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

En effet, il est essentiel pour le groupement de rénover le bâtiment existant et de bâtir un nouveau bâtiment route des Peyrac à Masseret sur la parcelle voisine cadastrée ZK58 (à côté du rond-point des Bertranges), afin d'intégrer les nouvelles contraintes sanitaires applicables en 2025, les règles ICPE, bien-être animal, et ainsi pouvoir poursuivre et pérenniser l'activité actuelle sur le site de Masseret.



Emplacement du projet

Un centre d'allotement relève d'une activité commerciale et ne s'inscrit pas dans le prolongement de l'acte de production agricole. Pour ces raisons, le projet ne peut pas être autorisé en zone Agricole (A) du PLU de Masseret.

Il convient de mettre en œuvre une modification de droit commun (article L.153-41 du code de l'urbanisme) pour création d'un **Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) Ax.**

Monsieur le Maire explique la forme que prendra cette procédure :

- Prescription de la modification par arrêté du Maire ;
- Saisine de l'autorité environnementale pour examen au cas par cas ;
- Passage du dossier de modification du PLU en CDPENAF en vertu des articles L-151-13 (création d'un STECAL) et L.142-5 du code de l'urbanisme (urbanisation limitée en l'absence de SCoT applicable) ;
- Notification du projet de modification aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme ;
- **Enquête publique** réalisée conformément au règlement du code de l'environnement ;
- Délibération approuvant la modification après éventuelle prise en compte des avis joints au dossier, des observations du public, et du rapport du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle construction intégrera des panneaux photovoltaïques et des récupérateurs d'eau de pluie.

Vu la demande de la société coopérative agricole GLBV LEC en date du 19 juin 2023,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 9 novembre 2020,

Considérant qu'il y a donc lieu de modifier le PLU en vigueur sur ce secteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- ✓ **DECIDE** de donner un accord de principe sur cette modification du PLU ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à mandater un cabinet d'urbanisme pour la modification du PLU.
- ✓ **DIT** que les crédits budgétaires destinés au financement des dépenses afférentes à la modification du PLU seront inscrits au budget par décision modificative.

Autorisation d'occupation du domaine public sur la place de l'église

Monsieur le Maire a demandé à des responsables de l'association de présenter les activités offertes par les fêlés de l'art et leur projet. Deux membres du bureau rappellent les objectifs de l'association et les diverses activités proposées aussi bien aux enfants qu'aux adultes pour un montant peu onéreux : cours de dessin, de musique, de yoga, de couture...

La guinguette ne pouvant ouvrir cette année, l'association demande l'autorisation d'occuper une partie de l'espace public pour créer une terrasse ouverte afin de proposer aux adhérents des plats ou menus en profitant du cadre du village. Les fêlés souhaitent mettre en place une terrasse en bois d'environ 40 m² à l'ombre des tilleuls face au local occupé actuellement. En conséquence, la place pour les Personnes à Mobilité Réduite sera déplacée devant l'ancienne boucherie ALBIN.

Voté pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail, sous la responsabilité de Bernard LABORIE, afin de définir l'espace qui pourra être utilisé, les conditions d'installation et le déplacement de la place de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Délibération n°32/2023 : DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LE LANCEMENT D'UNE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la démarche « Corrèze Bouclier Energétique » et notamment le projet de création d'un circuit court de l'énergie. L'objectif est de rendre accessible aux Corrèziens, à un tarif avantageux et stable dans le temps, sans recours à la subvention publique, une énergie renouvelable « 100 % corrézienne ». Pour ce faire, il faut accélérer la production des ENR sur le territoire afin de diminuer la dépendance à la variation du marché de la fourniture d'énergie.

Le Conseil Départemental souhaite engager la deuxième étape décisive de ce projet d'envergure de circuit court de l'énergie, en lançant les marchés de production d'énergies renouvelables par site. A cette fin, il est proposé aux EPCI et aux Communes de constituer un groupement de commandes destiné à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés, en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux. Cette démarche permettra de favoriser les économies d'échelles, de sécuriser la procédure et d'obtenir les prix les plus compétitifs. Le Département assurera la coordination de ce groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, approuve la convention constitutive de groupement de commandes.

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ **Point sur la construction des logements adaptés :** La réunion de démarrage du projet a eu lieu le 5 juillet avec les entreprises, l'architecte et Corrèze Habitat. Au vu de la réalisation tardive, trois entreprises sont manquantes et une re-consultation est envisagée. Les travaux de terrassement auront lieu fin août / début septembre et la construction en suivant.
- ❖ **Point sur l'aménagement de la tour :** Les panneaux explicatifs seront installés le mardi 11 juillet. Une exposition photo est en libre accès cet été et le vernissage aura lieu le dimanche 30 juillet à 11 h 30.
- ❖ **Travaux à la maison Duvert :** Les travaux se poursuivent, la cloison entre les deux parties du magasin sera retirée ce lundi 10 juillet. L'agenceur devrait installer les derniers mobiliers le 21 juillet et ainsi permettre l'occupation de tout l'espace.
- ❖ **Travaux aux Bertranges :** Le camping et le MaryMax sont raccordés au réseau d'assainissement ; tous les postes de relevage sont opérationnels. Un message va être préparé et distribué à tous les habitants qui peuvent désormais aussi se raccorder.
- ❖ **Projet de rénovation de la salle des fêtes :** La première réunion de travail sur la rénovation de la salle polyvalente a eu lieu le mercredi 5 juillet en présence de l'architecte Mme LATOUR, du cabinet Cité4 et des élus. Lors de la prochaine réunion, programmée le 27 septembre, les propositions d'aménagement et de rénovation seront présentées à l'ensemble du conseil municipal (avant-projet sommaire).
- ❖ **Préemption ancienne gendarmerie :** La délégation du droit de préemption urbain à Corrèze Habitat a été validée pour l'acquisition de l'ancienne gendarmerie. L'office doit envoyer à la mairie les plans du futur projet d'aménagement.
- ❖ **Fête du village :** Monsieur le Maire rappelle que la fête du village se déroulera les 29 et 30 juillet et propose de valider l'affiche qui sera apposée dans les commerces et lieux publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.